

## COMMUNE DE CHEMINON

---

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT DE VITRY LE FRANCOIS  
CANTON DE SERMAIZE LES BAINS**

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**TENUE LE 01 JUILLET 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 1 juillet à 18 heures à la salle polyvalente, le Conseil Municipal de la Commune de CHEMINON dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame BOYER – CASTELLO Marie – France.

Etaient présents : Mesdames BOUCHAUD – PARISOT Estelle (arrivée à 18 H 45) - BOYER - CASTELLO Marie - France – HARLE Lucille - RENAUX Paulette - REUTER – BRAUN Brigitte –

Messieurs BRASTEL Maurice – BRIOLAT Claude – LONGUEVILLE Patrick – PARISOT Joël – PAROT Damien – PAROT Jean – Noël

Absents excusés : Monsieur BURDAL Richard – Monsieur HINDERSCHIETT Robert (procuration à Monsieur BRIOLAT Claude)

Secrétaire de séance Mme REUTER – BRAUN Brigitte

En préambule à la réunion, Madame Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal présents si des remarques sont à faire sur le compte rendu de la dernière réunion (18 mai 2021)

#### **I – TRAVAUX HALLES**

Proposition faite au Conseil municipal à la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2021, concernant les honoraires du cabinet Nasca. Suite à une perte de contrôle, le 8 novembre 2020, un véhicule est venu heurter l'angle de la Halle implanté au-dessus de la chaussée. Consécutivement au choc, la Halle s'est effondrée partiellement sur la chaussée. Halle non classée mais faisant partie intégrante du petit patrimoine remarquable régional et présente de forts enjeux architecturaux et patrimoniaux. Compte tenu de l'historique du bâtiment et sur les conseils des services de la DRAC Grand Est. Madame Le Maire s'est adjoint les services d'un architecte du patrimoine en la présence de Madame CAPRON VALAT du cabinet Nasca. Le diagnostic des dommages inhérent au seul choc de véhicule ne peut être établi qu'après la réalisation d'une étude et diagnostic d'un BET spécialisé indiquant les désordres générés par le choc et ceux inhérents à l'âge de la structure frais d'étude et de maîtrise d'œuvre.

Mise au point de la base graphique de l'édifice compris déplacement selon devis entreprise  
NASCA n° 2021-02- 01 8 235,00 € T.T.C.

DIA : Diagnostic architectural compris prestations d'intervention selon devis entreprise  
NASCA n° 2021-02-02 7 875,00 € T.T.C.

Honoraires Bureau d'Etudes technique structure bois, devis Ingébois n° A21-DEV-001

Mission de diagnostic 9 900,00 € T.T.C

Etude de faisabilité et esquisse des confortements à prévoir 4 200,00 € T.T.C.

LTA – Estimation financière du coût prévisionnel des travaux pour les lots architecturaux  
1 650,00 € T.T.C.

Pour un total de 31 860,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

## **II – VENTE DES PEUPLIERS ET CHENES**

Suite à une attaque de pucerons lanigères, nous sommes dans l'obligation de couper nos parcelles n° 83 et 85, section ZB avant le diamètre optimum d'exploitabilité. Non inscrite au régime forestier, nous avons refusé l'offre de l'O.N.F. et fait venir deux exploitants forestiers, afin de nous faire une proposition. Les propositions sont les suivantes :

- Nord Est Bois 5 080,00 €
- Sarl Moraux Grégory 5 100,00 €

Après étude des propositions et du paiement, la commune vend à la SARL Moraux, un lot de bois peupliers pour la somme de 5 100 €, avec règlement au 31 juillet 2021 par chèque.

Suite à une erreur de particulier, quatre chênes appartenant à la commune ont été coupés par inadvertance, ces derniers sont vendus également à Mr Moraux pour la somme de 300,00 € payable le 31 juillet 2021 par chèque bancaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent la vente des peupliers et des chênes à Monsieur Moraux.

## **III – TRAVAUX CIMETIERE « JARDIN JACQUET »**

Lors de la séance du conseil municipal en date du 18 mai 2021, le conseil municipal avait refusé le devis de l'entreprise EUROVIA pour la réfection des dégradations du chemin du cimetière dit «Jardin Jacquet» Madame Le Maire a sollicité plusieurs entreprises pour des devis. A ce jour deux réponses :

- Eurovia 6 840,00 € T.T.C.
- Savoldelli 5 220,00 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 9 voix pour et 2 contre (Mesdames HARLE Lucille et RENAUX Paulette) accepte la réfection du chemin par l'entreprise Savoldelli, pour un montant de 5 220,00 € T.T.C.

## **IV – LIVRE DU SOUVENIR pour l'Espace Cinéraire au cimetière « LA MISSION »**

Après plusieurs demandes de familles ayant les cendres de leurs défunts au jardin du Souvenir, qui souhaitaient un endroit où apposer le nom et le jour de décès de leurs défunts, nous avons

sollicités des sociétés de pompes funèbres pour l'établissement d'un devis. A ce jour deux propositions :

- Funéris CEOTTO 1 450,00 € TTC (36 plaques nominatives)
- SARL SIMON Père et Fils 1 400,00 € TTC (48 plaques nominatives)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le devis de la SARL Simon Père et Fils

## **V - TITULARISATION MR PETIT LUCAS**

Monsieur PETIT Lucas étant arrivé à la fin de sa période de stagiaire dans le grade d'adjoint technique territorial qui avait été établie du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, soit une année nous sommes dans l'obligation de titulariser cette personne.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021, Monsieur PETIT Lucas sera titulaire au grade d'adjoint technique territorial, indice brut 355, indice majoré 333.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité, cette titularisation.

## **VI – AFFAIRES DIVERSES**

Madame HARLE Lucille, vice –présidente du RPID, suite à une réunion avec les écoles de Maurupt le Montois et Cheminon à eu quelques demandes pour notre école par Madame MASSONNET (directrice) concernant de l'entretien à faire pendant les vacances, et des achats peinture extérieur (jeux dans la cour) – 4 lits + couettes + draps. 1 poste de radio pour la salle de la sieste. Sonnette ne fonctionne pas. Problèmes de téléphonie et internet. Budget matériel sportif. Tableau numérique. A peindre ou rafraîchir les classes. Ne pas tondre les jours d'écoles. Barre anti – panique sur porte de sortie. Sécurité pour école de Maurupt, portillon, caméra etc... Madame Le Maire privilégie la sécurité des enfants pour la rentrée en installant des barrières noires, le long du trottoir pour aller jusqu'au monument aux morts soit 30 mètres de long. Des zébrages au sol signalant l'arrêt de bus en montant sera fait le long du rempart du coin de chez Monsieur ROSTAINE Nicolas jusqu'au passage MATHY. En descendant l'arrêt bus se fera sur le trottoir côté monument avec zébrages au sol. Installation de panneaux signalant l'arrêt bus dans la montée et dans la descente.

Madame Le Maire demande qu'une réunion soit programmée avec Messieurs les Maires de Trois Fontaines et Maurupt Le Montois pour connaître le fonctionnement du RPID et quels sont les travaux et achat pris en charge par celui – ci, et ceux à réaliser et ceux à la charge des communes pour les écoles.

Demande de Madame RENAUX Paulette pour reboucher les trous sur la chaussée Rue Lallement, et, rue des Sablons (sera réparé par la Société Savoldelli pendant les travaux du chemin du Jardin Jacquet)

14 Juillet : Il est prévu un dépôt de gerbe au monument aux morts suivi d'un vin d'honneur dans la cour des écoles.

L'après-midi sera récréatif pour les enfants de 14 Heures à 17 Heures encadrés par les associations de la commune. La commune prendra à sa charge les jeux gonflables (budget

d'environ 500 €), le goûter des enfants par le comité des fêtes et la buvette par l'association sportive de cheminon.

Madame Le Maire informe les membres du conseil municipal de la création de dépôts sauvage à Brédé (chemin du bouchot) peinture, bâche, sceaux gemix, cellomur, sacs plâtres et polystyrène gris qui ont été retiré par un particulier.

Madame Le Maire signale aux membres du conseil municipal qu'elle ne veut plus de motos, quads, etc... autour de la salle polyvalente et du terrain de foot.

Madame BRAUN – REUTER Brigitte signale que la sonnerie de l'angélus ne fonctionne plus. A réparer. Il faut changer le tableau électrique à l'église.

Et toujours pas de compte rendu de notre expert, Monsieur THULLIER, pour la couverture d'ardoise de l'église suite à la réunion du 25 mai.

Madame Le Maire signale aux membres du conseil municipal que la maison appartenant à Monsieur QUANDIEU Christophe, nécessite un nettoyage urgent. Herbes et pousses à l'intérieur et extérieur débordement. Il va falloir remédier au problème surtout en limite de commune (passage trottoir). La commune se charge de prévenir le propriétaire.

Fin de séance à 19 H 40